



DECISION

N° 2023-D07

ORGANISATION DE SPECTACLES TAURINS POUR LES FETES DE TARTAS 2023

LE MAIRE DE TARTAS (Landes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 23 Mai 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT que l'organisation habituelle des fêtes de TARTAS, prévoit l'installation d'arènes provisoires et des spectacles taurins,

CONSIDERANT que la Régie Municipale des Fêtes et Animations souhaite renouveler cette attraction pour les fêtes de TARTAS en 2023,

CONSIDERANT que la ganadéria La Mecque est la seule à avoir donné suite à nos demandes de devis, car la seule à pouvoir répondre à notre besoin pour les dates des fêtes de TARTAS,

CONSIDERANT que la proposition de la ganadéria La Mecque, correspond parfaitement aux souhaits exprimés par la régie des fêtes et animations, en ce qui concerne les spectacles taurins pour les fêtes de TARTAS,

CONSIDERANT que le montant des propositions est inférieur à 40 000 €HT,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De retenir la proposition de la ganadéria La Mecque, 805 Route de Pomarez, 40360 CASTELNAU CHALOSSE, pour l'organisation de spectacles Taurins pour les fêtes de TARTAS de Juillet 2023 comprenant :

- Installation d'une arène provisoire avec gradins homologués pour une contenance de 800 places, loges pour le bétail, le tout pour 4 jours de location du 7 au 10 Juillet 2023.
- Organisation d'une Course Festive avec vaches de cordes, vaches nouvelles, équipe complète
- Option Toro + Baptiste Bordes
- Organisation d'un Toro Ball avec vaches de jeux, ânes, veaux pour enfants.
- Lots de vaches pour concours à la cocarde

Article 2 : Le contrat est conclu pour un montant de 7 500,00 €HT soit 9 000,00 €TTC.

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Sous Préfet et affichée à la porte de la Mairie.

Fait à Tartas, le 17 Avril 2023



Le Maire,
J.-F. BROQUÈRES